

## ■ PREPARATION A L'EXAMEN DE PASSAGE DES DISPENSES DE DROIT

Conformément à l'arrêté du 31 janvier 1991 : « Dans chaque école agréée en vue de la préparation au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, le nombre de personnes dispensées de la première année, sous réserve de réussite à l'examen de passage en seconde année, ne peut excéder 2 % du quota d'entrée attribué à cette école pour l'année scolaire considérée. »

« A l'issue de l'examen de passage, les candidats qui n'ont pas obtenu une note au moins égale à 10 sur 20, à chacune des épreuves de l'examen de passage, sont ajournés ; les candidats ayant obtenu la meilleure moyenne sont, au prorata des places disponibles, admis en seconde année d'études. »

« En cas d'égalité entre plusieurs candidats pour une place, le candidat ayant obtenu la meilleure note à l'épreuve de masso-kinésithérapie est admis. En cas de nouvelle égalité, le candidat le plus âgé est admis. »

« Les candidats qui n'ont pu, à l'issue de l'examen de passage, être admis en seconde année de formation, ont la possibilité de se présenter à nouveau à cet examen. »

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent être titulaires :

- Du baccalauréat français,
- D'un titre admis en équivalence (diplôme d'Etat paramédical ou attestation de validation du premier cycle des études médicales).

## PREPARATION AUX EPREUVES D'ADMISSION

Ces épreuves portant sur les enseignements de 1<sup>ère</sup> année de masso-kinésithérapie, vous pouvez suivre l'ensemble des cours théoriques et pratiques de 1<sup>ère</sup> année en tant que candidat libre.

Ainsi, vous avez la possibilité de vous préparer aux épreuves d'admission en 2<sup>ème</sup> année de masso-kinésithérapie.

Cependant, les capacités d'accueil de l'IFMKR étant limitées, une sélection sur dossier est organisée.

**Dossier d'inscription en 1<sup>ère</sup> année en candidat libre à adresser à l'IFMKR avant le 16 mai 2008.**

## DOSSIER D'INSCRIPTION

1. Une fiche d'inscription (ci-jointe) dûment remplie.
2. Une photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité.
3. Une copie du baccalauréat.
4. Une copie du titre admis en équivalence (diplôme d'Etat).
5. Une photo d'identité récente.
6. Une lettre de motivation.
7. Un curriculum-vitae.

► Les dossiers sont examinés pendant la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet et une fiche d'inscription est adressée aux candidats libres admis à se préparer à l'examen de passage en 2<sup>ème</sup> année.

**FICHE D'INSCRIPTION DES AUDITEURS LIBRES**  
**Préparation à l'examen de passage en 2<sup>ème</sup> année**  
**pour la rentrée 2008/2009 à L'IFMK DE RENNES**

Clôture des inscriptions : le 16 mai 2008 (cachet de la poste faisant foi)

lp 09.05.23-A

**COMPLÉTER LA FICHE D'INSCRIPTION EN LETTRES CAPITALES**

Mademoiselle

Madame

Monsieur

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

TÉLÉPHONE

**Précisez :**

Baccalauréat

Série

Année

Titre de la dispense

Laquelle : .....

**JOINDRE À CETTE FICHE :**

- Une copie de la carte nationale d'identité en cours de validité
- Une copie du baccalauréat
- Une copie du titre admis en équivalence (Diplôme d'Etat ou Licence STAPS)
- Une copie de la dispense de scolarité de 1<sup>ère</sup> année (arrêté préfectoral)
- Une photo d'identité récente
- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitæ

**Certifié exact le :**

**Signature :**

**Le dossier complet est à adresser à :**  
**L'INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE – 12 rue Jean-Louis Bertrand – 35000 RENNES**